

ÉCOLE DE NATATION 2023 -2024

◆ RENSEIGNEMENTS DE L'ENFANT :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Age :

CP : 974..... Ville :

Représentant Légal :

N° Téléphone : Mail :

Traitement médical : Oui Non Si oui, précisez :

Partie réservée au coach :

- JARDIN D'ÉVEIL
- GROUPE N°1
- GROUPE N°2
- GROUPE N°3

◆ ADHÉSION :

Frais de dossier 40 euros

Tarif à l'année :

480 € : 1 x/sem. (45min)
Soit 36 cours sur l'année

Tarif remisé (2 enfants ou 2 écoles) :

430 € : 1 x/sem. (45 min)
Soit 36 cours sur l'année

Montant à Régler : _____ €

◆ MODE DE RÈGLEMENT :

Espèces : €

CB 1 : €
CB 2 : €
CB 3 : €

<input type="checkbox"/> Chq 1 : €	Bque :	N° Chq :	Date :/...../.....
Chq 2 : €	Bque :	N° Chq :	Date :/...../.....
Chq 3 : €	Bque :	N° Chq :	Date :/...../.....

J'autorise / n'autorise pas (*razer la mention inutile*) la prise de vue et la diffusion de l'image de mon enfant.

En cochant et en signant ce formulaire, j'accepte les conditions générales de vente au dos.

Date :/...../2023

Signature (Bon pour accord)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EKWALIS

CGV établies le 01 Février 2019 – Exemple adhérent joint au contrat d'adhésion

1. Objet du contrat

Après avoir visité les installations du club et/ou avoir pris connaissance des prestations proposées et des horaires d'ouvertures du club, l'abonné déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif et incessible avec « EKWALIS » ; l'autorisant à utiliser les installations et à bénéficier des prestations de ce club, avec un accès illimité 7j/7 dans le cadre des forfaits proposés et de celui choisi par l'adhérent.

2. Conditions d'abonnement générales

2.1. L'adhérent est tenu de respecter le règlement intérieur affiché dans l'établissement. Ce règlement pourra être modifié par la direction à tout moment en fonction de l'intérêt du centre EKWALIS et de ses adhérents.

Les horaires d'accès sont indiqués lors de l'inscription. Ils pourront varier à tout moment, en fonction de la nécessité du service. Le non-respect de ces normes entraînera la rupture immédiate du présent contrat sans que l'adhérent puisse prétendre à une contrepartie financière. Le centre se réserve le droit de prendre toute mesure utile visant à faire respecter par l'abonné les présentes dispositions et notamment d'exclure du centre l'abonné en infraction avec ces dernières, de résilier le contrat de plein droit et sans formalité, avec effet immédiat, à réception par l'abonné de la lettre RAR lui exposant les motifs de la résiliation.

2.2.1 Il sera remis un bracelet à chaque adhérent. Ce bracelet est strictement personnel et indispensable pour accéder au site. Il devra être restitué à la fin du contrat. En cas de perte, l'émission d'un nouveau bracelet sera facturée 10€. Sans celui-ci, EKWALIS se réserve le droit de refuser l'entrée. L'usage du bracelet est sous la responsabilité de l'adhérent. Il ne peut être prêté ou cédé à un tiers sauf autorisation expresse d'Ekwalis, ou de souscription à un abonnement le permettant, sous peine de résiliation définitive de l'abonnement sans dédommagement.

2.2.2. Un parking est mis à disposition de l'adhérent gratuitement pendant la durée de son activité, Ekwalis ne sera pas tenu responsable en cas de vols ou de dégradations de ses biens, même en cas de stationnement à l'extérieur.

2.2.3 Le planning des cours collectifs fitness et aqua seront allégés pendant les vacances scolaires de juillet/août et de décembre/janvier. Après chaque planning allégé un nouveau planning de cours sera édité.

Le club sera fermé les 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai. Tous les autres jours fériés ainsi que le 24 décembre et le 31 décembre seront ouverts selon les horaires d'ouvertures du dimanche.

2.2.4. Un espace pour les enfants de 6 à 12 ans, propres et autonomes, est mis à la disposition des adhérents se trouvant dans la structure. Cet espace est surveillé aux horaires affichés à l'accueil. Une participation de 2 euros par enfant par créneau de 2 heures, payable à l'accueil, sera alors demandée.

2.3. Toute personne adhérant au Club devra justifier d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et d'une autorisation parentale pour les personnes mineures (16 ans au minimum et moins pour les écoles). L'abonné s'engage par ailleurs à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes du club Ekwalis en ce sens. Dans le cas où l'adhérent ne fournit pas de certificat médical 30 jours après son adhésion, il décharge de toutes responsabilités le centre Ekwalis quant aux problèmes éventuels qui pourraient survenir. A défaut, d'un certificat médical, une décharge sera à signer à l'accueil.

2.4. La responsabilité civile de la société est couverte par le contrat ALLIANZ n°2011012066, conformément à la législation pour les dommages engageant la responsabilité du club.

2.5. En cas de non-fréquentation du centre pour des raisons personnelles, où en cas de force majeure l'adhérent ne pourra prétendre à aucun remboursement ou compensation.

L'abonné dispose, dans le cas de maladie, d'accident grave, de décès dans son entourage, de grossesse, de licenciement économique ou de déplacement professionnel d'une durée minimum de 1 mois ; d'une possibilité de suspendre/ reporté son abonnement, sous présentation d'un justificatif dans les 20 jours maximum. Aucune demande ne pourra être traitée rétroactivement.

L'abonnement donne droit à 5 Semaines de suspension ou de report par année d'adhésion (selon la date d'anniversaire de l'abonnement), avec possibilité de le fractionner en 1 semaine (3 euros) en quinzaines (6 euros) le mois (12 euros) sous réserve de réception du justificatif de 15 jours avant départ. Aucun effet rétroactif ne sera appliqué. Les frais de suspension seront applicables en cas de fermeture de l'établissement en cas de force majeure.

Concernant les demandes de suspensions ou reports pour cause de maladie ou d'indisponibilité due à un problème de santé, seul un certificat médical attestant d'une indisponibilité à la pratique du sport et des prestations proposées par Ekwalis sera pris en compte ; les arrêts de travail ne seront pas acceptés. La demande sera traitée uniquement lors de la réception du justificatif dans les 48 heures de l'établissement du certificat médical. En cas de non-possibilité de déplacement l'adhérent pourra transmettre son justificatif par mail à infos@ekwalis.re

2.6. Conditions spécifiques aux abonnements ayant une convention de partenariat (CE) :

L'abonné s'engage à justifier son affiliation au CE de l'entreprise avec laquelle EKWALIS a établi une convention de partenariat. Si l'abonné vient à quitter l'entreprise et ce qu'elle que soit la raison, le présent tarif sera immédiatement révoqué et l'abonné ne pourra prétendre à se réabonner sur le même tarif une fois les 13 mois écoulés. En cas d'abonnement mensuel, le présent tarif sera immédiatement révoqué et l'abonné se verra basculer sur le forfait tarifaire en vigueur de son choix.

De même, EKWALIS peut demander à tout moment au salarié une nouvelle attestation d'affiliation s'il est besoin de faire d'éventuelles mise à jour ou vérifications.

Le présent contrat ainsi que le tarif affilié ne sont valables que durant la validité de la convention de partenariat entre EKWALIS et le CE de l'entreprise. Si la convention venait à prendre fin, pour quelque raison que ce soit, le présent tarif sera immédiatement révoqué et l'abonné ne pourra prétendre à se réabonner sur le même tarif une fois les 13 mois écoulés pour un CASH. En cas d'abonnement mensuel l'abonné se verra basculer sur le forfait tarifaire en vigueur de son choix.

2.7.1 Conditions spécifiques aux abonnements tarif couple/ étudiant :

L'abonné s'engage à justifier soit par une carte étudiante, une attestation de formation, soit par une copie du livret de famille, soit par un justificatif de domicile de moins de 3 mois sa légitimité à bénéficier du tarif couple / étudiant.

2.7.2 Conditions spécifiques aux abonnements privilèges :

L'abonné s'engage à justifier son affiliation à un personnel du STAFF EKWALIS / THERMOKING. (Conjoint et enfants). Si le présent personnel vient à quitter l'équipe salariée d'EKWALIS et ce quelle que soit la raison, le présent tarif sera immédiatement révoqué et l'abonné se verra basculer sur le forfait tarifaire en vigueur de son choix.

3. Conditions d'abonnement en prélèvement

3.1. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée, avec engagement de 6 mois. L'adhérent s'engage dès son inscription, à remettre un RIB au centre.

Aucun remboursement ne pourra être autorisé en cas de non-participation aux options choisies ou de rétractation de la part de l'abonné durant la durée de l'engagement. Aucune migration d'abonnement sur un tarif inférieur ne pourra être faite avant la fin de l'engagement.

3.2. Lors d'un prélèvement retourné impayé s'ajoute 15 euros de frais.

En cas de non règlement des sommes dues par l'abonné au centre Ekwalis, ce dernier se réserve le droit de suspendre l'accès au club et aux prestations prévus au titre de l'abonnement, ainsi que d'inscrire l'abonné sur son fichier recouvrement contentieux « incidents de paiement », dans le strict respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, cette inscription empêchant l'abonné de bénéficier des avantages, produits et/ou services du centre Ekwalis.

Le centre pourra mettre fin au contrat de plein droit et sans formalité 15 jours après réception par l'abonné de la mise en demeure restée sans effet. A compter de la prise d'effet de la fin du contrat faite par Ekwalis, l'abonné devra restituer, sans qu'il soit besoin d'une quelconque demande du centre Ekwalis, sa carte membre et restera tenu du paiement des sommes contractuellement dues jusqu'à l'échéance de l'abonnement. L'abonné s'exposera également au règlement de frais de recouvrement restant à sa charge (soit 20€ pour les chèques et 15€ pour les prélèvements impayés).

3.3. L'abonné dispose de la faculté de résilier son abonnement à tout moment une fois la période d'engagement terminée, sans motif, moyennant un préavis de 30 jours, par l'envoi d'un courrier de résiliation avec accusé de réception. La carte d'accès devra être restituée au Club.

Le contrat peut être résilié unilatéralement lorsque pour des causes de santé ou professionnelles, l'adhérent est définitivement empêché de bénéficier des prestations de service du club. Un justificatif devra être fourni. Après la remise de ce justificatif, chaque partie pourra y mettre fin sans indemnité, sous réserve d'un délai de carence de 1 mois et d'avoir prévenu l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception. La carte d'accès devra être restituée au Club.

Les échéances de prélèvement passées ne pourront être remboursées, quel que soit le motif de la demande (professionnel ou médical) de manière rétroactive.

4. Conditions d'abonnement Cash

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à la date de signature d'engagement, et est payable en une, deux ou trois fois par le moyen de paiement de son choix.

Aucun remboursement ne pourra être autorisé en cas de non-participation aux options choisies ou de rétractation de la part de l'abonné durant la durée du contrat.

Le 13^{ème} mois offert est automatiquement ajouté à la durée initiale de 12 mois du contrat. L'abonné dispose des mêmes droits durant ce 13^{ème} mois que durant les 12 premiers mois. Les options ne disposent pas d'un 13^{ème} mois offert et sont souscrites sur une base de 12 mois.

5. Conditions d'abonnement pour l'accès 1 mois

5.1 L'adhérent ayant contracté l'accès 1 mois et souhaitant souscrire un abonnement à la suite de cet accès bénéficiera des frais d'inscription gratuits avec un engagement de 6 mois sur l'abonnement au tarif public en vigueur. (Si l'adhérent s'inscrit dans le mois suivant la fin de son accès 1 mois.)

5.2 Le contrat d'accès 1 mois n'ouvre pas le droit à des semaines de report.

Il ne pourra être remboursé, quel que soit le motif de la demande (personnel, professionnel ou médical).

6. Conditions d'abonnement pour la carte d'accès

6.1. Le contrat est conclu pour une durée de douze mois pour les 10 accès. Le contrat autorise l'abonné à utiliser les installations et à bénéficier des prestations de ce club, avec un accès limité à deux heures par accès dans le cadre d'un forfait comprenant : pour la carte Full Access : cours collectifs de fitness (aquabike et rpm inclus), espace de musculation et de cardio-training, espace aquatique et de balnéothérapie. Pour la carte squash l'accès aux terrains et aux vestiaires. Pour la carte Cross Training l'accès à la box de Cross Training et aux vestiaires. Cela selon le prix et les modalités financières indiquées dans le présent contrat.

6.2. L'adhérent a le droit au prêt de carte. Il peut faire rentrer une tierce personne en même temps que lui, sous condition de compter le nombre d'accès correspondant au nombre d'invités.

7. Conditions d'abonnement pour les Ecoles (Functional Training, Cerceau, combat).

7.1. Les parents ont l'obligation de déposer leur(s) enfant(s) 10 minutes avant le début des cours sous la responsabilité du professeur et de venir les chercher dès la fin des cours.

7.2. Les contrats Ecoles sont conclus pour une durée déterminée. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires. En cas de non-fréquentation du centre pour des raisons personnelles, médicales ou en cas de force majeure de la part de l'établissement ou de licencié les parents ne pourront prétendre à aucun remboursement ou compensation.

Le client s'engage dès son inscription, à régler les frais d'entrée et d'inscription, et à régler l'abonnement en paiement cash, en une, deux, ou trois par le moyen de paiement de son choix. Aucun prélèvement mensuel n'est autorisé.

8. Confidentialité – Données nominatives

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque abonné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives le concernant, que le Centre Ekwalis peut être amené à traiter pour les besoins de ses activités. Ces données peuvent être utilisées à des fins de communication commerciale de la part du centre, de sociétés affiliées ou de partenaires. L'abonné pourra exercer son droit d'accès, d'opposition et de rectification en adressant une lettre simple au centre Ekwalis. S'agissant d'un droit strictement personnel, il ne pourra être exercé que par son titulaire justifiant de son identité ou par son représentant légal s'il s'agit d'un mineur ou d'un incapable majeur.

L'opposition de l'abonné à la collecte, à l'enregistrement ou au transfert à des tiers, y compris à l'étranger, des données personnelles le concernant nécessaires à la vente ou à l'exécution d'un abonnement engendrerait de facto l'impossibilité pour le centre Ekwalis d'assurer la prestation demandée. L'opposition d'un abonné à l'utilisation de ses données personnelles dans le cadre de communications commerciales a pour conséquence de le priver de l'information concernant les offres commerciales du centre Ekwalis. Sans préjudice de ce qui précède, l'abonné dispose également de la possibilité de s'opposer dès son inscription à l'utilisation des données personnelles le concernant ainsi que de consentir ou de s'opposer à leur utilisation à des fins de communication commerciale, électronique, et ce en le stipulant par écrit sur le bulletin d'adhésion. A posteriori, le droit d'opposition peut s'exercer par lettre simple auprès de l'accueil. L'abonné pourra également s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles à des fins de communication commerciale par e-mail à l'adresse info@ekwalis.com.

Il est à noter que ces conditions générales de vente peuvent faire l'objet à tout moment d'une modification, sans pour autant être soumis au consentement de l'adhérent.